



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION N° 17/2026 – 9.1

Date : 22 juillet 2026

Objet : CONTRAT DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINE ET DE FROID DU RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LFC AVOND SERVICES

La cuisine centrale du restaurant scolaire, située 19 place du Docteur Zamenhof, est équipée de matériels de cuisson, de froid et de laverie dont le bon fonctionnement doit être assuré de façon permanente, dans un souci d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Il y a lieu de conclure un contrat de maintenance préventive et curative portant sur l'ensemble de ces équipements, listés dans l'inventaire annexé au contrat.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

DÉCIDE

de signer le contrat d'entretien de cuisine – Type I – maintenance préventive et curative avec la société « LFC AVOND SERVICES », représentée par Monsieur A. Aouane, son gérant, dont le siège social est à CORBEIL-ESSONNES (91) – 179, boulevard John Kennedy, d'un montant forfaitaire annuel de 3 250 € HT soit 3 900 € TTC pour la maintenance préventive.

Le contrat est conclu pour une durée de douze mois à compter de la réception du contrat signé par les deux parties. Il est reconduit tacitement à la date anniversaire, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois mois avant l'échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties, sans que la durée totale du contrat puisse excéder quatre ans.

Le prix est révisé à chaque date anniversaire par application de la formule de révision prévue au contrat, sur la base de l'indice INSEE du coût horaire du travail révisé – Industries mécaniques et électriques (ICHTrev-TS).

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 27/07/2026